

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 10 mars 2017 portant nomination de membres des conseils départementaux du Cher et du Loiret auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Centre

NOR : AFSS1730112A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1 et D. 213-7 ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2013 portant nomination des membres des conseils départementaux du Cher, d'Eure-et-Loir, d'Indre, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher et du Loiret auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Centre ;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil départemental du Cher auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Centre, sur désignation de la CGT-FO : M. PINSON (Patrick), en qualité de conseiller titulaire, en remplacement de M. LATOUR (Henry).

Est nommé membre du conseil départemental du Loiret auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Centre, sur désignation de la CFDT : M. LOPEZ (Jean-Antoine), en qualité de conseiller titulaire, en remplacement de M. TERRIER (Christian).

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 10 mars 2017.

Pour les ministres et par délégation :
Pour le directeur de la sécurité sociale :
Le chef de service, adjoint au directeur,
J. BOSREDON